

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 21 novembre 2025 en la salle de séances de la Mairie à 20h00**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025
- 2) Rapport annuel 2024 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 3) Demandes de subvention
- 4) Avenants aux marchés publics pour la réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations
- 5) Questions diverses

**Date de la convocation : 14 novembre 2025**

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs CASPAR Thomas, MOSER Eric, OTTMANN Aline, REIF Marie

-----

Le Maire accueille l'assemblée et propose des modifications à l'ordre du jour à savoir :

- l'ajout d'un point (5) Avis sur une demande d'enregistrement d'une installation classée
- l'ajout d'un point (6) Modification des limites territoriales du ban de Kurtzenhouse

Cette modification étant approuvée à l'unanimité, il procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur VOLTZENLOGEL Eddy

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025.

**POINT 2. RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN**

Le Maire expose le rapport d'activités annuel 2024 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Sur ce, après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal **n'émet pas d'observation**.

**POINT 3. DEMANDES DE SUBVENTION**

Après examen des demandes, le Conseil Municipal **décide** par 9 voix pour et 2 abstentions (Fabien SCHUH et Eddy VOLTZENLOGEL) :

- d'**attribuer** une subvention d'un montant de 400€ au Groupe Folklorique D'SCHWALMLE de Gries-Kurtzenhouse au titre de la subvention annuelle 2025.
- d'**attribuer** une subvention d'un montant de 400€ à l'Association Les Amis du Basket Loisir au titre de la subvention annuelle 2025.

**POINT 4. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS**

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement :

- plus-value liée à l'installation d'une centrale de traitement d'air avec rafraîchissement en lieu et place de la centrale d'air classique prévue initialement pour le lot n°15;
- plus-value liée à l'installation d'éclairage complémentaire dans les sanitaires et dans l'escalier central non prévu initialement pour le lot n°13.
- plus-value intervenue dans le choix du carrelage et liée à la construction d'un muret dans la cuisine du restaurant.

**a) Avenant n°1 pour le lot n°15**

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°15 – Ventilation est l'entreprise STROHM (BEYER) de Betschdorf.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
15	Entreprise STROHM (GROUPE BEYER)	108 263,21	5 721,92	113 985,13	+5,29%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°15 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

**b) Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°13**

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°13 – Electricité est l'entreprise REMOND de Wingersheim Les Quatre Bans.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les changements par un avenant n°2 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant n°1 (en €) hors taxes	Avenant 2 (en €) hors taxes	Nouveau montant HT (en €)	Variation/ marché initial
13	Sarl ELECTRICITE REMOND	110 961,00	0	1 932,69	112 893,69	+1,74%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°13 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

**c) Avenant n°1 pour le lot n°10**

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°10 – Carrelage chape est l'entreprise DIPOL de Geispolsheim Gare.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
10	Entreprise DIPOL	61 011,40	1 726,50	62 737,90	+2,83%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°15 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

#### **POINT 5. AVIS SUR UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE**

La Communauté de communes de la Basse-Zorn a déposé auprès des services de l'Etat, un dossier et une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement sur le ban communal de Kurtzenhouse.

Une consultation du public a eu lieu du 13 octobre 2025 au 13 novembre 2025. Le dossier de consultation et l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une consultation du public ont été transmis en commune. L'avis de consultation a été affiché en mairie de Kurtzenhouse pendant la période requise.

Le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier et sur la demande d'enregistrement et précise que, pour être pris en considération, cet avis doit être communiqué à l'Etat dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

Sur ce, après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le dossier et une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement sur le ban communal de Kurtzenhouse.

#### **POINT 6. MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT ET WEYERSHEIM AVEC EXTENSION SUR BRUMATH, ECKWERSHEIM, KURTZENHOUSE ET REICHSTETT**

Le Maire expose que par lettre recommandée en date du 21 octobre 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace et conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Livre 1<sup>er</sup> du Code Rural et de la Pêche Maritime :

« La commission intercommunale d'aménagement foncier, au cours des opérations de délimitation des ouvrages faisant partie du domaine communal, propose à l'approbation du conseil municipal, les modifications des limites territoriales, en application de l'article R.123-18, de la commune de KURTZENHOUSE avec les communes de BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM et WEYERSHEIM telles qu'elles sont représentées par un trait de couleur sur les plans annexés, à savoir :

- la commune de KURTZENHOUSE cède 794,09 ares aux communes de GEUDERTHEIM et WEYERSHEIM, tel que sur les plans joints ;
- la commune de KURTZENHOUSE reçoit 794,09 ares des communes de BIETLENHEIM et GEUDERTHEIM tel que sur les plans joints.

Après avoir pris connaissance du projet des nouvelles limites territoriales proposé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les modifications apportées aux limites territoriales de la commune de KURTZENHOUSE avec les communes de :
  - BIETLENHEIM
  - GEUDERTHEIM

---

○ WEYERSHEIM

telles qu'elles figurent sur les plans annexés à la présente délibération ;

- Demande au Préfet du Bas-Rhin, qu'en application de l'article L.123-5 du Code rural et de la Pêche maritime, ces limites soient modifiées conformément aux plans susvisés.

**POINT 7. QUESTIONS DIVERSES**

Ont été évoqués les points suivants :

- Participation de l'employeur pour les mutuelles prévoyance + santé
- permis de construire pour des immeubles collectifs chemin des Guerriers
- indemnité de foretage : 2<sup>ème</sup> acompte en 2025
- vente des parcelles de compensation à la Communauté de communes
- convention tripartite entre Eqiom, Iberdrola et la commune de Kurtzenhouse
- fête des aînés le 7/12
- repas annuel du Conseil Municipal et du personnel
- prochaines manifestations : marché de Noël les 29 et 30 novembre.
- Prochain conseil municipal le 16 décembre 2025

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,  
Francine KOELL

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture le 24/11/2025 et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 26/11/2025.